

La religion à cette époque: St Jean de la Ruelle

Par J.C. DUMORT de Chaingy

Avertissement

Ce document élaboré suite aux recherches effectuées par l'auteur du présent article, indique le contexte dans lequel ce travail a été mené et liste les nombreuses archives qu'il a consultées.

RPLB

Les abréviations suivantes ont été utilisées dans les notes infra-paginales :

-AD pour archives départementales ;

-AmLC pour archives municipales de La Chapelle-Saint-Mesmin ;

-AmC pour archives municipales de Chaingy ;

-AmSJ pour archives municipales de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;

-RdLC pour registre des délibérations de la municipalité de La Chapelle-Saint-Mesmin ;

-RdC pour registre des délibérations de la municipalité de Chaingy ;

-RdSJ pour registre des délibérations de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Les trois paroisses étaient, à l'aube de la Révolution entièrement composées de catholiques, sauf Chaingy où avait persisté un tout petit noyau de protestants. Les biens ecclésiastiques qui étaient abondants ont tous été vendus à partir de 1790. Le culte et les curés ont été brimés dès le début de la Révolution et surtout lors de la Terreur. Les églises ont été transformées en temples communs et dépouillées de leur mobilier et objets de culte. Le presbytère a été enlevé au curé et affecté soit aux instituteurs, soit à une fonction municipale. Une partie des prêtres ont renoncé à leur fonction. Le culte a repris après la Terreur, mais sous surveillance et le culte catholique n'a retrouvé son éclat et sa place privilégiée qu'avec la signature du Concordat au début de l'Empire. Tout ceci a été commun non seulement à nos trois communes mais à la quasi-totalité des communes de France.

Il y a cependant deux points qui ne sont pas banaux pour les deux paroisses de Chaingy et de La Chapelle-Saint-Mesmin. Le premier est l'existence, lors du Directoire, d'un groupe actif de théophilanthropes. Nous lui consacrerons un paragraphe. Le second est le fait que les curés de ces deux communes ont été déportés en Guyane en l'an VI, sous le Directoire.

Nous ferons pour chaque paroisse une chronique des événements qui ont touché la religion d'après les informations disponibles pour chacune d'elle. Chaingy se singularise par la présence d'un curé à la forte personnalité qui, nommé à la cure

de Chaingy en 1790, ne l'a quittée qu'en 1824. Cela nous a conduits à allonger, pour cette commune, la période étudiée et à narrer toute l'histoire, souvent conflictuelle, des rapports entre Rubline et Chaingy. Par ailleurs, comme le curé Rubline écrivait beaucoup, c'est pour cette commune que nous avons le plus d'informations.

A Saint-Jean-de-la-Ruelle

Les débuts de la Révolution

Le curé de la paroisse au début de la Révolution est **Martin Greffier**, qui meurt à 54 ans en octobre 1790. Il est enterré à Saint-Vincent, paroisse de la ville d'Orléans. Un nommé **Gestellier**, vicaire, lui a succédé pour un court intérim puisque, le 2 janvier 1791, c'est **Hamel**, qui, au prône, en présence des membres de l'assemblée municipale, prête le serment constitutionnel. Nous ne savons rien d'autre sur les curés de Saint-Jean pour cette période.

Les biens ecclésiastiques¹ représentent près de 25% des terres cultivées de la commune. Dès le 22 février 1791, le matériel de vinification —cuves, anches, anchots, ustensiles de pressoir—des maisons de vigne appartenant au couvent de la Visitation et au couvent des Minimes est mis en vente à Orléans².

Comme partout ailleurs les biens ecclésiastiques sont devenus biens nationaux et vendus comme tels. Sont parvenu à nous le nom des acheteurs d'une petite partie des biens nationaux : le citoyen Chevreux : trois arpents de vigne, Daudinet et Autret : un arpent de vigne, Bataille : une vigne dont la surface n'est pas indiquée³.

La fabrique de Saint-Jean-de-la-Ruelle, quant à elle, possédait onze titres de rente foncière, lui assurant un revenu annuel de 187 livres et deux pièces de vignes pour un total de 75 perches (0,75 hectares) avec un revenu annuel de 53 livres.

La Terreur

On ne sait rien sur ce qui est advenu du curé durant cette période. Les seules informations disponibles sont les inventaires du contenu, mobilier et objets liturgiques, en vue de leur vente.

Le 10 frimaire de l'an II (30 novembre 1793), sur requête de Lardier, juge de paix du canton, le maire et deux officiers municipaux procèdent à l'inventaire des « *argenterie, or et linges etc. à usage de l'église* ». ⁴

« Article premier. C'est trouvé dans la sacristie deux calices, un ciboire, un soleille, deux patenes d'argent dorée, deux petits vase, l'un servant à l'extrême-onction et l'autre à porter le Bon Dieu et une petite croix et un gros cœur, le tout d'argent, non pezé faute de pois, une navette de cuivre argenté;

Art.2. Dans la sacristie six chandeliers, un bénitier, une fontaine, deux burettes et quatre assiettes, le tout de cuivre

Art 3 Six chandeliers et deux croix, un plat et une figure dans un autre plat représentant la décollation de St Jean, le tout de cuivre jaune, et un globe.

Art. 4. Une pièce de croix et un orfeux de métal.

Art. 5. Une croix, une lampe dans une boîte de bois, le tout de cuivre étamé, une autre lampe aussi étamé en argent et deux

autres chandeliers d'éтин.

Art. 6. *Dans un bureau de chêne deux morceaux de [trois mots illisibles].*

Art. 7. *Un fallot de cuivre et un de fer blanc.*

Art 8. *Dans un autre coffre de chêne dix parures d'hotel.*

Art. 9. *Dans une petite armoire de chêne, soixante cinq petits linges lavabos [trois mots illisibles], trois napperons de communion, trois nappes d'hotel et cinq aubes avec onze cordons, une serviette et un morceau de toile blanche, un Noël et une couronne [un mot illisible] et sept étoles de différentes couleurs.*

Art. 10. *Deux custodes à fleurs et trois corporaux et cinq petits linges et [un mot illisible] de mauvaise dentelle et plusieurs livres à usage d'église.*

Art. 11. *Dans une autre armoire, cinq bonnets quarré et une mauvaise soutane et cinq bergames, trois cordons, cinq robes rouges et cinq surplis pour les enfants de cœur.*

Art. 12. *Dans un coffre de chêne treize chasubles garny de leurs étoles et manipules, deux garnitures de day.*

Art. 13. Dans une autre armoire, une exposition, dix nappes d'hotel et cinq morceaux de toile garnye de dentelle, six chapes de différentes couleurs et une robbe noire.

Art. 14. Une bolaine, une chappe noire, deux écharpes et un morceau de bergamme.

Art 15. *Dans l'église deux lampes de cuivre jaune et une d'éтин.*

Art. 16. *Un bénitier de cuivre et cinq grands chandeliers de fer. »*

[1](#) Voir le chapitre sur l'état de Saint-Jean-de-la-Ruelle au début de la Révolution.

[2](#) Affichette imprimée de mise en vente conservée aux AmSJ, cote 5 N 1.

[3](#) « *Renseignement à prendre par les officiers municipaux de la commune de St-Jean-de-la-Ruelle* ». Document non daté et sans mention de l'origine, conservé aux AmSJ, cote 5 N 1.

[4](#) AmSJ, cote 5 N 1, de même que l'inventaire qui suit. Nous avons respecté l'orthographe de ces inventaires.